



## **CAMPAGNE D’AFFICHAGE POUR LA LIBERTE DE L’INFORMATION A MADAGASCAR**

**TV VIVA, chaîne généraliste et d’information ouverte à tous**, créatrice de grands événements populaires, est aujourd’hui menacée.



Constitution de la IV<sup>ème</sup> république de Madagascar sur laquelle le président Hery Rajaonarimampianina a prêté serment le 25 janvier 2014

### **Article 6.**

La loi est l'expression de la volonté générale. Elle est la même pour tous, qu'elle protège, qu'elle oblige ou qu'elle punisse.

**Tous les individus sont égaux en droit** et jouissent des mêmes libertés fondamentales protégées par la loi, sans discrimination fondée sur le sexe, le degré d'instruction, la fortune, l'origine, la croyance religieuse ou l'opinion.

## **Article 11.**

**Tout individu a droit à l'information.** L'information sous toutes ses formes n'est soumise à aucune contrainte préalable, sauf celle portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

**La liberté d'information, quel que soit le support, est un droit.**

**Toute forme de censure est interdite.**



**Or, actuellement, huit (08) villes de province sont désormais privées des programmes de VIVA par décision des Ministères de la Communication et des Télécommunication sans aucun avis préalable officiel adressé à la chaîne.**



De pareilles méthodes démontrent la volonté délibérée de ne pas laisser place à l'information libre, pluraliste sur le territoire malgache.





**Nous réclamons la LIBERTÉ**   
**d'expression et d'information**



**Mitaky ny FAHALALAHANA**  
maneho hevitra sy fampitam-haovao izahay  
Tsy manaiky ny FANANKATONANA ny haino amanjery  
**any amin'ny FARITRA :**

Antsohiby: Maevatanana, Antsirabe, Ambositra, Ihosy, Moramanga, Mahanoro, Fenerive Est

Henri Rajaona [HenriRajaona@gmail.com](mailto:HenriRajaona@gmail.com) | [081 85 613 23 89 88](tel:+26120218988)